

Rouen, le 27 mars 2024

Affaire suivie par :  
**Sarah MONVILLE**  
**Frédéric LECOQ**  
Conseillers de prévention départementaux  
Tél. 02 32 08 99 68 – 02.32.08.98.77  
Mél. [dsden76-consprevention@ac-normandie.fr](mailto:dsden76-consprevention@ac-normandie.fr)

**Dominique FIS**  
Inspectrice d'académie  
Directrice académique des services  
de l'Éducation nationale

DSDEN 76  
5, Place des Faïenciers  
76037 ROUEN Cedex

à

Mesdames et messieurs les chefs des  
établissements publics et privés du 2<sup>nd</sup> degré  
Mesdames et messieurs les directeurs des  
écoles publiques et privées  
S/c de mesdames et messieurs les inspecteurs  
de l'Éducation nationale.

Objet : rehaussement de la posture *Vigipirate* au niveau « urgence attentat ».

Suite à l'attentat survenu à Moscou le 22 mars 2024, revendiqué par l'organisation état islamique, et aux menaces terroristes pesant sur notre pays, le Président de la République a décidé de rehausser le plan *Vigipirate* à son niveau le plus élevé « **urgence attentat** » à compter du 24 mars 2024.

S'agissant des écoles et des établissements du 2<sup>nd</sup> degré, j'attire tout particulièrement votre attention sur les mesures suivantes que je vous demande d'appliquer avec la plus grande vigilance :

Renforcement de deux mesures existantes de sécurité des bâtiments :

Restriction voire interdiction des activités aux abords des installations et bâtiments désignés (bâtiments publics, éducatifs, sportifs culturels et culturels), en lien avec les forces de sécurité intérieure, voire la Préfecture en tant que de besoin.

Contrôle des accès des personnes, des véhicules et des objets entrants (dont le courrier), qui doit être systématique depuis l'attentat d'Arras. En cas de refus, l'accès à l'établissement ou à l'école peut être refusé.

Activation de deux mesures de sécurité numérique :

Création de remontées d'alertes de sécurité dans les établissements scolaires notamment face à la vague de piratage d'E.N.T., en s'appuyant sur tous les acteurs ministériels.

Vérification des annuaires de crise et des moyens de communication sécurisés. Ces annuaires doivent couvrir l'ensemble des acteurs concourant à une crise (interne à la structure sans oublier le volet cyber ; externe à l'établissement ou à l'école, notamment les forces de sécurité intérieure, secours, préfecture...). L'usage de l'outil *Tchap* (messagerie instantanée de l'administration) devra être favorisé, notamment en cas d'absence des espaces numériques de travail.

Par ailleurs, je vous précise que les mesures de sécurité diffusées le 15 octobre 2023 demeurent toujours en vigueur.



**ACADÉMIE  
DE NORMANDIE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction des services départementaux  
de l'éducation nationale  
de la Seine-Maritime

**Division de l'organisation  
scolaire  
Bureau C / A.F.P.S.**

Enfin, les mesures habituelles de signalements sont maintenues à votre supérieur hiérarchique et/ou par l'application faits établissements afin que les dispositifs d'accompagnement puissent être déclenchés au plus vite.

Je vous remercie pour votre engagement au service de l'ensemble des membres de la communauté éducative.

Dominique FIS